

BULLETIN DE DON

Qu'est-ce que l'INCR ?

L'INCR est un fonds de dotation d'intérêt général dont 100 % des ressources viennent du secteur privé.

L'INCR a besoin de vous, entreprises, grands mécènes et particuliers pour :

- **Améliorer la qualité des soins** apportés aux personnes qui souffrent de maladies du cerveau : épilepsies, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer et démences, tumeurs cérébrales, AVC, dépression, schizophrénie, troubles obsessionnels compulsifs, pathologies neuromusculaires...
- **Soutenir les chercheurs du grand Ouest**, Bretagne et Pays de la Loire, pour qu'ils continuent à être performants dans la mise au point de nouveaux traitements,
- **Conforter la place du grand Ouest** dans le domaine d'avenir des neurosciences.

NOUS CONTACTER

Pour en savoir plus, pour dialoguer avec nous, mieux comprendre les enjeux de l'INCR et ce que votre don peut apporter à des milliers de personnes prises en charge et soignées en Bretagne, n'hésitez pas à nous contacter

Comment aider l'INCR ?

Vous pouvez soutenir l'INCR en faisant :

- **Un don** en ligne sur le site www.incr.fr ou en utilisant le **bulletin au dos**.
- **Une donation**, c'est-à-dire transmettre un bien à l'INCR : bien immobilier, valeurs mobilières, argent liquide, compte bancaire... Cette donation doit faire l'objet d'un acte notarié et répondre à certaines conditions d'octroi.
- **Un legs** à la rédaction de votre testament qui précisera de transmettre tout ou partie de vos biens à l'INCR.

L'INCR garantit une gestion rigoureuse de votre don

Plus de 80 % sera utile à la recherche scientifique et médicale.

L'INCR fait l'objet d'un **double contrôle**. Le premier est mené par une commission composée des personnalités reconnues, le second est réalisé par un Commissaire aux comptes indépendant.

Institut des neurosciences clinique de Rennes
1, rue Anatole Le Braz | 35000 Rennes
02 99 87 25 37 | contact@incr.fr | www.incr.fr

MES COORDONNÉES

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

Code postal..... Ville.....

Email

Je fais un don de :

10 € 20 € 50 € Autre €

Je règle par :

Chèque, joint à ce bulletin

Bulletin de don à retourner à :

INCR - Institut des Neurosciences
Cliniques de Rennes
1, rue Anatole Le Braz - 35700 RENNES

- Je souhaite être tenu(e) au courant de l'actualité de l'INCR
- Je souhaite recevoir une documentation sur les legs et donations à l'INCR

L'INCR est un fonds de dotation déclaré à la Préfecture d'Ille et Vilaine. A ce titre il vous permet de bénéficier des déductions fiscales. Particuliers : 66% de votre don est déductible du montant à payer de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable. Entreprises : 60% du don est déductible des impôts sur les entreprises ou sur les revenus dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires. Dès réception de votre don, vous recevrez un reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôt. Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 8 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent.

